

Forêts 2020-2024 [20.005_CE](#)

Porte-parole Verte : Doris Angst

La politique forestière est une tâche commune de la Confédération, des cantons et des propriétaires de forêts. Dans la **Politique forestière 2020**, la Confédération a formulé les objectifs de développement futur des forêts suisses qui sont: garantir une gestion durable des forêts, assurer la fonction protectrice de la forêt, préserver biodiversité et l'améliorer de façon ciblée, mieux protéger les forêts contre les conséquences des changements climatiques et créer les conditions générales favorables à une économie forestière et une industrie du bois efficaces et novatrices (OFEV 2013c). Elle contribue ainsi à l'objectif du développement durable 15 de l'Agenda 2030.

Dans le **cadre de conventions-programmes quadriennales**, la Confédération soutient financièrement la mise en œuvre de sa politique, en particulier dans les domaines gestion des forêts, forêts protectrices et biodiversité en forêt. Ce qui est reflété dans le rapport du CE.

A nos yeux, il incombe une importance toute particulière au volet biodiversité en forêt. Les forêts font partie des habitats les plus diversifiés de Suisse. Elles hébergent plus de 20 000 espèces animales, d'innombrables plantes et champignons, des lichens et des mousses. La forêt purifie l'air et l'eau, stocke des gaz à effet de serres, fournit du bois de construction et du bois-énergie, protège contre les dangers naturels et offre un espace pour se ressourcer. Toutes ces prestations peuvent être fournies durablement à la condition que la biodiversité soit préservée.

À l'avenir, la forêt sera plus durement touchée par les changements climatiques, notamment par des périodes de sécheresses récurrentes ainsi que de nouveaux organismes nuisibles et des maladies. Une forêt à biodiversité élevée, est plus résiliente, plus résistante.

Dans le rapport qui nous est soumis, le CE présentent ses objectifs des différentes conventions-programmes qui sont Forêts protectrices, Biodiversité en forêt et Gestion des forêts et nous demande de voter le crédit d'engagement nécessaire.

Si nous trouvons important que ce crédit soit voté pour les arguments évoqués tout à l'heure, le rapport soulève néanmoins plusieurs questions. Nous aimerions soulever ici, que nous regrettons que le rapport n'aient pas passé en commission et qu'on nous demande quasi un blanc-seing.

Venons à nos **questions**:

Il est prévu de mettre 435 ha en réserves forestières. Nous aimerions savoir quels types de forêt seront concernés et dans quelles régions du canton? Combien d'ha seront en réserve forestière totale et combien en réserves forestière à interventions particulières? Combien d'ha supplémentaire devront encore mis en RT ou RP pour atteindre l'objectif de 10% fixé dans le concept des réserves forestières de 2003 ? Le CE a-t-il prévue une date? Cette

conception prévoit également une réserve d'un tenant de 500ha. Qu'en est-il? Est-ce prévu, si oui où et pour quand?

Pour le programme partiel gestion de forêt un montant important est prévu pour les dessertes. De quels types de dessertes s'agit-il? Dans quel endroit sont-ils prévus? S'agit-il de chemins forestiers ou de pistes à tracteur, ou de pistes de débardage? S'agit-il de réfections ou de nouvelles constructions? Ces projets seront-ils mis à l'enquête?

Et pour clore, comment doit-on comprendre l'objectif 1 "garantie des infrastructures" du programme partiel "Forêts protectrices"? En quoi consistent ces garanties?